

**EXPLOITATIONS DE POLY CULTURE ET D'ELEVAGE  
DE LA SEINE-MARITIME**

**AVENANT N° 55 DU 19 JANVIER 2017**

**RELATIF A LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE SALAIRE**

**NOR :**

**IDCC : 9761**

Entre :

La fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de Seine-Maritime (FNSEA 76);

La fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériels agricoles de Seine-Maritime ;

D'une part, et

Le syndicat FGA-CFDT des entreprises agricoles et agroalimentaires de Seine-Maritime ;

La Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC- AGRI);

L'union départementale des syndicats FGTA-FO de Seine-Maritime ;

L'union syndicale régionale agroalimentaire et forestière de Normandie CGT ;

Le syndicat national des cadres d'entreprises agricoles – fédération de l'agroalimentaire CFE-CGC ;

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

Les dispositions de l'article 24 « salaires minima du personnel non cadre » sont remplacées par les suivantes :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les salaires minima sont les suivants :

Niveaux	Coefficients	Salaire horaire
Niveau I	100	9,76 €
Niveau II échelon 1	210	9,94 €
Niveau II échelon 2	220	10,05 €
Niveau III échelon 1	310	10,18 €
Niveau III échelon 2	320	10,63 €
Niveau IV échelon 1	410	11,13 €
Niveau IV échelon 2	420	11,72 €

## Article 2<sup>1</sup>

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui a été déposé à la DIRECCTE de Haute-Normandie – Unité territoriale de la Seine-Maritime – Cité Administrative – 2 rue Saint-Sever – 76032 ROUEN CEDEX.

Fait à Rouen, le 19 janvier 2017

(suivent les signatures)

<sup>1</sup> Article final

La fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de Seine-Maritime ;

La fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériels agricoles de Seine-Maritime ;

Le syndicat FGA-CFDT des entreprises agricoles et agroalimentaires de Seine-Maritime ;

La Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC- AGRI);

L'union départementale des syndicats FGTA-FO de Seine-Maritime ;

L'union syndicale régionale agroalimentaire et forestière de Normandie CGT ;

Le syndicat national des cadres d'entreprises agricoles – fédération de l'agroalimentaire CFE-CGC ;